

Les tendances majeures d'évolution de la R-D

Elie Cohen

22 octobre 2001

Sommaire (1)

- 1 - La période récente est marquée par des évolutions quantitatives et qualitatives majeures affectant l'activité de R-D et, de façon plus générale, l'acquisition, la diffusion et l'application des connaissances dans l'économie et dans la société

Sommaire (2)

- 2 - Mais un faisceau de signaux convergents suggère qu'une véritable rupture de tendance, affectant l'économie de la connaissance et le management de la connaissance est en cours

Sommaire (3)

- 3 - Quelles sont les implications de ces changements récents
 - pour les stratégies des entreprises ?
 - pour les politiques publiques ?

1 - Les tendances majeures de la période récente (1)

- 11- Une période de croissance
 - du produit global,
 - de l'investissement matériel
 - de l'investissement dans le savoir
 - de l'investissement dans la formation et la qualification de la population

1 - Les tendances majeures de la période récente (2)

- 12 - Une période de transformation et de diversification des sources de financement dans le savoir ?

1 - Les tendances majeures de la période récente (3)

- 13 - Une période de transformations structurelles qui affectent les entreprises et particulièrement
 - l'organisation interne des entreprises
 - les relations inter-entreprises
 - les relations entre les entreprises et leur environnement institutionnel

1 - Les tendances majeures de la période récente (4)

- 14 - Une période de transformations induites par l'innovation et qui affectent la société en général et singulièrement les particuliers par
 - l'offre de nouveaux biens et services
 - le renouvellement des pratiques sociales traditionnelles
 - la structure de la consommation

2 - Une rupture de tendance ? (1)

- 21 - Inflexion conjoncturelle ou rupture de tendance ?
 - Un ralentissement de la croissance globale
 - Un ralentissement accentué dans les secteurs de haute technologie
 - Une contraction de l'investissement
 - Une contraction des échanges

2 - Une rupture de tendance ? (2)

- 21 - Inflexion conjoncturelle ou rupture de tendance (suite) ?
 - Ce qui suggère une rupture de tendance plutôt qu'une simple inflexion conjoncturelle:
 - Une grave crise de valorisation des activités directement liées aux technologies de pointe et à l'économie de la connaissance
 - la montée de nouveaux risques

2 - Une rupture de tendance ? (3)

- 22 - Une grave crise de valorisation des entreprises technologiques
 - L 'aspect le plus spectaculaire : la crise boursière et son impact sur les valeurs technologiques
 - Une simple « correction » et la résorption « normale » d 'une bulle spéculative ?

2 - Une rupture de tendance ? (4)

- 22 - Une grave crise de valorisation des entreprises technologiques (Suite)
 - Les implications stratégiques :
 - la remise en cause des business plans
 - le tarissement de sources de financement de l'innovation, de l'investissement et de la création d'entreprises
 - la fragilité capitaliste des entreprises de haute technologie et l'impact sur les restructurations

2 - Une rupture de tendance ? (5)

- 23 - Une crise de valorisation des actifs immatériels
 - Les symptômes :
 - l'accélération de l'obsolescence
 - la dépendance à l'égard des anticipations
 - Les effets :
 - la remise en cause du rendement des efforts de développement des connaissances
 - la dépréciation des actifs et des trésoreries

2 - Une rupture de tendance ? (6)

- 24 - La montée de nouveaux risques qui affectent les moteurs de l'innovation
 - les risques de valorisation des actifs et des entreprises
 - les risques liés à de nouvelles exigences de la société civile
 - les risques liés à la mise en cause de la responsabilité civile et pénale des entreprises

2 - Une rupture de tendance ? (7)

- 24 - La montée de nouveaux risques qui affectent les moteurs de l'innovation (Suite)
 - les risques de valorisation des actifs et des entreprises

2 - Une rupture de tendance ? (8)

- 24 - La montée de nouveaux risques qui affectent les moteurs de l'innovation (Suite)
 - les risques liés à de nouvelles exigences de la société civile : (1) Les exigences liés à de nouveaux modes de régulation
 - les autorités de la concurrence et le statut des rentes d'innovation
 - les régulateurs sectoriels et le coût des licences dans les activités à accès régulé

2 - Une rupture de tendance ? (9)

- 24 - La montée de nouveaux risques qui affectent les moteurs de l'innovation (Suite)
 - les risques liés à de nouvelles exigences de la société civile (2) Les exigences liés à de nouvelles attentes de l'opinion
 - les exigences en matière de sécurité et le principe de précaution
 - les exigences en matière éthique
 - les exigences en matière environnementale
 - les exigences en matière de transparence

2 - Une rupture de tendance ? (10)

- 24 - La montée de nouveaux risques qui affectent les moteurs de l'innovation (Suite)
 - les risques liés à la mise en cause de la responsabilité civile et pénale des entreprises

2 - Une rupture de tendance ? (10)

- Conclusion
 - Une rupture de tendance indiscutable...
 - ...mais qui ne remet pas en cause la dynamique de l'innovation à long terme car la diffusion de la vague d'innovations liées aux technologies de l'information et de la communication et aux autres champs de développement des connaissances est à peine engagée dans de nombreux domaines.

3 - Les implications pour les stratégies d'entreprises et pour les politiques publiques

- 31 - Une réorientation des stratégies d'innovation et d'investissement?
- 32 - Un réexamen de la responsabilité des politiques publiques?

3 - Les implications (2)

- 31 - Une réorientation des stratégies d 'innovation et d 'investissement?
 - Résister au court-termisme;
 - Renforcer la préparation et la sélectivité des business plans;
 - Mutualiser la R-D dans les domaines qui n 'exigent pas des connaissances privatisables;
 - Articuler le développement et la formulation des stratégies juridiques et de communication

3 - Les implications (3)

- 32 - Un réexamen de la responsabilité des politiques publiques?
 - Soutenir l'effort de R-D et d 'investissement des entreprises grâce à des incitations financières et fiscales;
 - Contribuer à la réduction des incertitudes;
 - Aider à la diffusion des nouvelles technologies dans les domaines du B2B et du B2C.